

## 2.4.4 **A**phasie

### 2.4.4.1 Échelle de gravité de l'aphasie

Items extraits du "Boston Diagnostic Aphasia Examination (BDAE)"

Score de 0 à 5 évalué après les épreuves de conversation (A) et de langage spontané (B)

#### ■ ■ A - CONVERSATION

À partir des éléments ci-dessous, amener le malade à donner le plus d'informations possible.

- |   |  |
|---|--|
| a | Bonjour, comment allez vous ?                      |
| b | Quel est votre nom ? Et votre prénom ?             |
| c | Quel âge avez-vous ?                               |
| d | Où habitez-vous ? À quelle adresse exacte ?        |
| e | Avez-vous déjà passé des tests ?                   |
| f | Est-ce que vous êtes gêné pour parler ?            |
| g | Pensez-vous qu'une rééducation puisse vous aider ? |

#### ■ ■ B - LANGAGE SPONTANÉ

Inciter le patient à parler pendant une dizaine de minutes en relançant si nécessaire la conversation avec des questions telles que :

- |   |
|---|
| Quelle est ou quelle était votre profession ?                         |
| Pourquoi êtes vous à l'hôpital ? Racontez moi ce qui vous est arrivé. |

#### ■ ■ C - ÉCHELLE DE GRAVITÉ DE L'APHASIE

Apprécier la gravité de l'aphasie d'après l'épreuve de conversation et langage spontané selon les critères suivants :

- 0** - Aucune expression intelligible et aucune compréhension orale.
- 1** - Communication par expressions très fragmentaires, nécessitant de la part de l'auditeur beaucoup de déductions, de questions et d'attention. Peu d'informations peuvent être échangées et c'est l'auditeur qui mène la conversation.
- 2** - Une conversation sur des sujets familiers et concrets est possible avec l'aide de l'auditeur. Le malade est souvent incapable de se faire comprendre, mais il participe au déroulement de la conversation.
- 3** - Pratiquement tous les sujets courants peuvent être discutés avec peu ou pas d'aide de l'auditeur. Cependant, les troubles de l'expression et/ou de la compréhension rendent difficile ou impossible la conversation sur certains sujets.

- 4 - Diminution manifeste de la fluence verbale ou de la facilité et de la rapidité de compréhension, sans limitation significative de l'expression ou de la communication.
- 5 - Handicap linguistique à peine perceptible, ou seulement ressenti par le malade, sans que l'auditeur puisse l'objectiver.

*Références :*

*Goodglass H., Kaplan E., 1972.*

*Mazaux J.M. et al., 2000.*